

## Pourquoi mettre un Stop-Pub ?

**Pour la protection de l'environnement** : les 40 Kg de papier annuels déposés dans les boîtes aux lettres ont nécessité eau, énergie et matières premières pour leur fabrication et ils augmentent le volume de nos ordures ménagères.

**Pour des raisons économiques** : c'est le consommateur qui paie la publicité, c'est le contribuable qui paie son élimination (taxe de ramassage).

**Signale l'absence** de celui qui part quelques jours .

**Un acte citoyen** : Le Stop Pub s'inscrit dans la démarche de prévention des déchets.

**Enjeux** : Il n'y a pas de petite action si nous sommes nombreux à les faire : Un Stop Pub, c'est 40 kg de papier évités, et 4€ d'économies sur les frais de collecte et de traitement des déchets, 100 Stop Pub, c'est 4 tonnes de papier évitées, et 400€ d'économies sur les frais de collecte et de traitement des déchets.



Amélie Delaporte et Philippe Varlet  
Chargés de mission prévention des déchets



Rejoignez notre page Facebook !

SMITOM du Santerre



SMITOM du Santerre  
ZI Nord  
Avenue du Fossé Pierret  
8170 ROSIERES EN SANTERRE

Téléphone : 03 22 78 60 70  
Télécopie : 03 22 78 10 69  
[www.smitomdusanterre.com](http://www.smitomdusanterre.com)

Réduire la  
Publicité dans notre  
Boîte à lettres



Réduisons nos déchets

## Questions posées ....

**Vous voulez supprimer la publicité ?** Pas du tout, il s'agit simplement de faire en sorte que ceux qui ne lisent pas ces publications ne les reçoivent plus et de réduire au maximum le tonnage de papier non lu .

**Il ne faut pas mettre au chômage ceux qui distribuent ces publications !** Depuis juillet 2005, la plupart des diffuseurs ont mensualisé leurs distributeurs, qui ne sont donc plus rétribués au tract distribué. Ces publications ont aussi un coût : Coût de conception, d'impression et de distribution, répercuté sur les consommateurs. Le gaspillage solidaire n'est pas un argument !

**Je veux continuer à recevoir l'information locale** Le Stop Pub ne vise que les publicités et journaux d'annonces. L'information des collectivités ou des associations est acceptée. Depuis 2006, des contrats spécifiques pour les collectivités prévoient que leur information soit distribuée aux citoyens équipés d'un Stop Pub.

**Je veux être au courant des promotions publicitaires** vous pouvez recevoir la publicité tout en protégeant l'environnement : demandez à vos enseignes préférées de vous envoyer leurs informations publicitaires par internet.

## à savoir ...

**1 STOP PUB collé = en moyenne sur le territoire 40 kg de papier qui ne sera ni distribué, ni collecté et ni traité à l'année.**



**En 2010 près de 1600 tonnes de papiers et journaux ont été traitées par le SMITOM. Une réduction de 15% aurait un impact sur la production de déchets de -3,5 kg par habitant et par an .**

## Pour en savoir plus !

<http://www.fne.asso.fr/>

[www.moinsdedechets.com/stop-pub.html](http://www.moinsdedechets.com/stop-pub.html)

[www.stoppub.fr/](http://www.stoppub.fr/)

[www.prospectuschezmoi.com/etiquette-stop-pub.php](http://www.prospectuschezmoi.com/etiquette-stop-pub.php)

[www.ademe.fr/](http://www.ademe.fr/)

[www.reduisonsnosdechets.fr/jagis/boite-aux-lettres.html](http://www.reduisonsnosdechets.fr/jagis/boite-aux-lettres.html)

